

Comité technique**TC/56/22.****Cinquante-sixième session
Genève, 26 et 27 octobre 2020****Original:** anglais
Date: 26 octobre 2020

RÉSULTAT DE L'EXAMEN DES DOCUMENTS PAR CORRESPONDANCE*Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV***RÉSUMÉ**

1. Le présent document a pour objet de rendre compte des résultats de l'examen des documents du Comité technique (TC) par correspondance, conformément à la procédure adoptée par le Conseil en 2020¹.
2. Le présent document contient également les observations reçues en réponse à la circulaire E-20/119 du 21 août 2020 qui n'ont pas donné lieu à une révision des documents mais qui contiennent des propositions de mesures supplémentaires à examiner par le Comité technique à sa session virtuelle d'octobre 2020.

Procédure d'examen des documents par correspondance

3. Le TC est invité à prendre note des informations sur les résultats de la procédure d'examen des documents par correspondance figurant dans le présent document.

Recommandations concernant l'élection des nouveaux présidents des groupes de travail techniques

4. Le TC est invité à prendre note des décisions prises par le TC dans le cadre de la procédure d'examen des documents par correspondance concernant les recommandations relatives à l'élection des nouveaux présidents des groupes de travail techniques, comme indiqué au paragraphe 20 du présent document.

Élaboration de documents d'orientation et d'information : Questions pour adoption par le Conseil en 2020

5. Le TC est invité à prendre note des décisions prises par le TC dans le cadre de la procédure d'examen des documents par correspondance en ce qui concerne la révision des documents TGP et du matériel d'information, comme indiqué aux paragraphes 22 à 32 du présent document.

Fusion possible du BMT et du TWC

6. Le TC est invité à prendre note des décisions prises par le TC dans le cadre de la procédure d'examen des documents par correspondance concernant la fusion éventuelle du BMT et du TWC, comme indiqué aux paragraphes 32 à 37 du présent document.

Coopération en matière d'examen

7. Le TC est invité :
 - a) à prendre note des décisions prises par le TC dans le cadre de la procédure d'examen des documents par correspondance concernant la coopération en matière d'examen, comme indiqué aux paragraphes 39 à 44 du présent document;

¹ La procédure relative à l'examen des documents par correspondance est indiquée dans la circulaire E-20/094 du 23 juillet 2020 (disponible sur les pages Web consacrées à la cinquante-sixième session du Comité technique, à la soixante-dix-septième session du Comité administratif et juridique et à la cinquante-quatrième session ordinaire du Conseil).

b) à examiner la possibilité de prier le Bureau de l'Union de présenter des plans concernant la mise au point d'un ensemble d'outils informatiques compatibles, pour examen par les groupes de travail techniques et le TC à leurs sessions 2021, comme indiqué aux paragraphes 45 et 46 du présent document; et

c) à envisager la possibilité de proposer l'élaboration d'orientations visant à encourager les membres de l'UPOV à prendre à leur compte les rapports d'examen DHS lorsque les demandeurs ne sont pas en mesure de remettre du matériel végétal pour des raisons phytosanitaires ou autres, pour examen par le CAJ.

Bases de données d'information de l'UPOV

8. Le TC est invité à prendre note des décisions prises par le TC dans le cadre de la procédure d'examen des documents par correspondance concernant les bases de données d'information de l'UPOV, comme indiqué aux paragraphes 50 à 53 du présent document.

Principes directeurs d'examen

9. Le TC est invité :

a) à prier le Bureau de l'Union d'élaborer des propositions de révision partielle des principes directeurs d'examen selon la procédure exposée aux paragraphes 62 à 65 du présent document, en concertation avec les membres intéressés de l'Union, pour présentation aux groupes de travail techniques à leurs sessions de 2021; et

b) à prendre note des décisions prises par le TC dans le cadre de la procédure d'examen des documents par correspondance concernant les principes directeurs d'examen, comme indiqué aux paragraphes 55 à 61 et 67 à 71 du présent document.

10. Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent document :

BMT :	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP :	Groupes de travail techniques
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères

11. Le présent document est structuré comme suit :

RÉSUMÉ.....	1
PROCEDURE D'EXAMEN DES DOCUMENTS PAR CORRESPONDANCE	3
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ELECTION DES NOUVEAUX PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES (DOCUMENT TC/56/15).....	4
POINT 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR : ELABORATION DE DOCUMENTS D'ORIENTATION ET D'INFORMATION – QUESTIONS POUR ADOPTION PAR LE CONSEIL EN 2020 (DOCUMENT TC/56/4 REV.)	5
Documents TGP.....	5
Matériel d'information.....	5
Révision du document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" (document UPOV/EXN/DEN)	5
Document UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/9 Draft 2).....	5
Document UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision) (document UPOV/INF/22/7 Draft 1).....	6
POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : FUSION EVENTUELLE DU BMT ET DU TWC (DOCUMENT TC/56/10 REV.)	6
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION EN MATIERE D'EXAMEN (DOCUMENT C/56/11)	7
Propositions concernant les prochaines étapes.....	8
Union européenne.....	8
Japon.....	8

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : BASES DE DONNEES D'INFORMATION DE L'UPOV (DOCUMENT TC/56/8).....	9
POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	10
Principes directeurs d'examen adoptés par correspondance en 2020.....	10
Principes directeurs d'examen pour adoption	10
Corrections apportées aux principes directeurs d'examen	10
Projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques en 2020.....	10
Projets de principes directeurs d'examen devant être examinés par les groupes de travail techniques en 2021	10
<i>Révision partielle des principes directeurs d'examen : révision des questionnaires techniques</i>	10
Caractères supplémentaires.....	12
Situation des principes directeurs d'examen existants ou en projet.....	12
Principes directeurs d'examen remplacés.....	12

PROCÉDURE D'EXAMEN DES DOCUMENTS PAR CORRESPONDANCE

12. Conformément à la circulaire E-20/094 du 23 juillet 2020 (disponible sur la page Web de la cinquante-sixième session du TC), le Conseil a décidé que les sessions de l'UPOV d'octobre 2020 se tiendraient sous la forme de réunions virtuelles, avec examen préalable de documents par correspondance.

13. La circulaire E-20/119 du 21 août 2020 recensait les documents ci-après pour la procédure par correspondance et prévoyait la possibilité de formuler des observations avant le 21 septembre 2020, avant les demandes d'approbation des décisions proposées dans les documents, le cas échéant :

- Recommandations concernant l'élection des nouveaux présidents des groupes de travail techniques (document TC/56/15)
- Élaboration de documents d'orientation et d'information : Questions pour adoption par le Conseil en 2020 (document TC/56/4)
 - UPOV/INF/16 Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/9 Draft 1)
 - UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision) (document UPOV/INF/22/7 Draft 1)
 - TGP/5 : Expérience et coopération en matière d'examen DHS, Section 6 : Rapport UPOV d'examen technique et Formulaire UPOV de description variétale (révision) (document TGP/5 : Section 6/3 Draft 1)
 - TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen (révision) (document TGP/7/8 Draft 1)
 - TGP/14 : Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV (révision) (document TGP/14/5 Draft 1)
 - TGP/15 : Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) (révision) (document TGP/15/3 Draft 1)
- Fusion possible du BMT et du TWC (document TC/56/10)
- Coopération en matière d'examen (document TC/56/11)
- Bases de données d'information de l'UPOV (document TC/56/8)
- Principes directeurs d'examen (document TC/56/2)

14. Au 21 septembre 2020, les documents du TC indiqués dans la circulaire E-20/119 du 21 août 2020 n'avaient donné lieu à aucune observation ou avaient donné lieu à des observations ne soulevant pas de difficultés. Le Bureau de l'Union a traité des observations simples dans une version révisée des documents ci-après, dans le cadre de notes finales :

- Élaboration de documents d'orientation et d'information : Questions pour adoption par le Conseil en 2020 (document TC/56/4 Rev.)
 - UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/9 Draft 2)
- Fusion possible du BMT et du TWC (document TC/56/10 Rev.)

15. La circulaire E-20/159 du 25 septembre 2020 invitait le Comité technique à approuver la ou les décisions proposées contenues dans les documents suivants dans un délai de 30 jours (c'est-à-dire, pour le 25 octobre 2020) :

- Recommandations concernant l'élection des nouveaux présidents des groupes de travail techniques (document TC/56/15)
- Élaboration de documents d'orientation et d'information : Questions pour adoption par le Conseil en 2020 (document TC/56/4 Rev.)
- Fusion possible du BMT et du TWC (document TC/56/10 Rev.)
- Coopération en matière d'examen (document TC/56/11)
- Bases de données d'information de l'UPOV (document TC/56/8)
- Principes directeurs d'examen (document TC/56/2)

16. Aucune objection n'ayant été reçue au 25 octobre 2020, les décisions présentées dans les sections suivantes du présent document ont été prises par correspondance, sauf indication contraire.

17. Des propositions supplémentaires sur les prochaines étapes concernant les documents TC/56/11 "Coopération en matière d'examen" et TC/56/2 "Principes directeurs d'examen" sont présentées dans les sections correspondantes. La nécessité éventuelle d'un examen par les membres est indiquée par un paragraphe de décision dans le présent document.

18. Le TC est invité à prendre note des informations sur les résultats de la procédure d'examen des documents par correspondance figurant dans le présent document.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ÉLECTION DES NOUVEAUX PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES (DOCUMENT TC/56/15)

19. Le TC a examiné le document TC/56/15.

20. Le TC est convenu de recommander au Conseil l'élection des prochains présidents des groupes de travail techniques pour un mandat de trois ans s'achevant en même temps que la cinquante-septième session ordinaire du Conseil, en 2023, comme suit :

- a) Mme Renée Cloutier (Canada) en qualité de présidente du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA);
- b) M. Christopher Barnaby (Nouvelle-Zélande) en qualité de président du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF);
- c) Mme Ashley Balchin (Canada) en qualité de présidente du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO);
- d) Mme Marian van Leeuwen (Pays-Bas) en qualité de présidente du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV); et
- e) Mme Beate Rücker (Allemagne) en qualité de présidente du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT).

21. Le TC est invité à prendre note des décisions prises par le TC lors de la procédure d'examen des documents par correspondance concernant les recommandations relatives à l'élection des nouveaux présidents des groupes de travail techniques, comme indiqué au paragraphe 20 du présent document.

POINT 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'ORIENTATION ET D'INFORMATION – QUESTIONS POUR ADOPTION PAR LE CONSEIL EN 2020 (DOCUMENT TC/56/4 REV.)

22. Le TC a examiné le document TC/56/4 Rev.

Documents TGP

23. Le TC a noté que, sous réserve de l'approbation du CAJ, un projet de texte convenu des documents ci-après serait présenté au Conseil pour adoption en 2020 :

- a) Document TGP/5 : Expérience et coopération en matière d'examen DHS, section 6 : Rapport UPOV d'examen technique et Formulaire UPOV de description variétale (révision) (document TGP/5 : Section 6/3 Draft 1)
- b) Document TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen (révision) (document TGP/7/8 Draft 1)
- c) Document TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV (révision) (document TGP/14/5 Draft 1)
- d) Document TGP/15 : Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) (révision) (document TGP/15/3 Draft 1)
- e) Document TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document TGP/0/12 Draft 1)

Matériel d'information

Révision du document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" (document UPOV/EXN/DEN)

24. Le TC a noté que, sous réserve de l'approbation du CAJ, un projet commun de document UPOV/EXN/DEN/1 serait présenté au Conseil pour adoption.

25. Le TC a approuvé la demande faite par le TWV à sa cinquante-quatrième session tendant à ne pas inclure la classe 205B dans le document UPOV/EXN/DEN/1.

Document UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/9 Draft 2)

26. Le TC est convenu de proposer l'inclusion du logiciel "Off-type Calculator" dans le document UPOV/INF/16/8, comme recommandé par le TWC, comme suit :

- Catégorie : "Conception des essais DHS et analyse des données"
- Nom du programme : Off-type Calculator
- Langage de programmation : Excel
- Fonction (bref résumé) : Ce programme permet de calculer le nombre maximal autorisé de plantes hors-type pour des examens sur un ou deux cycles, ainsi que les risques statistiques associés.
- Source et personnes à contacter : par courrier électronique. Adrian Roberts, a.roberts@bioass.ac.uk ou à l'adresse https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/en/twc_37/twc_37_5_annex_ii.xlsx

27. Le TC a noté qu'aucun renseignement nouveau n'avait été reçu des membres de l'Union en réponse à la circulaire E-20/031 les invitant à fournir ou à actualiser les renseignements sur l'utilisation des logiciels mentionnés dans le document UPOV/INF/16/8.

28. Le TC est convenu de proposer la révision du document UPOV/INF/16, sur la base du document UPOV/INF/16/9 Draft 2.

29. Le TC a noté que, sous réserve de l'approbation du TC et du CAJ, un projet de document UPOV/INF/16/9 serait présenté au Conseil pour adoption en 2020.

Document UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision) (document UPOV/INF/22/7 Draft 1)

30. Le TC a noté que le Conseil, à sa cinquante-troisième session ordinaire tenue à Genève le 1^{er} novembre 2019, avait adopté le document UPOV/INF/22/6 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union".

31. Le TC a approuvé le document UPOV/INF/22/7 Draft 1.

32. Le TC a noté que, sous réserve de l'approbation du CAJ, un projet de document UPOV/INF/22/7 serait présenté au Conseil pour adoption en 2020.

33. Le TC est invité à prendre note des décisions prises par le TC dans le cadre de la procédure d'examen des documents par correspondance en ce qui concerne la révision des documents TGP et du matériel d'information, comme indiqué aux paragraphes 23 à 32 du présent document.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : FUSION ÉVENTUELLE DU BMT ET DU TWC (DOCUMENT TC/56/10 REV.)

34. Le TC a examiné le document TC/56/10 Rev.

35. Le TC a approuvé l'établissement et le mandat du TWM, couvrant les activités du TWC et du BMT, comme suit :

Titre :

Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d'essai (TWM)

Tâches :

Conformément aux instructions du Comité technique :

- a) examiner des méthodes pertinentes pour l'examen DHS;
- b) examiner et fournir des conseils en ce qui concerne les logiciels et le matériel utilisés pour :
 - i) les protocoles d'essai et l'analyse de données DHS
 - ii) l'enregistrement et le transfert de données
 - iii) l'analyse d'images
 - iv) les données biochimiques et moléculaires.
- c) examiner les questions relatives aux protocoles d'essai et à l'analyse de données;
- d) examiner les possibilités d'application des techniques biochimiques et moléculaires à l'examen DHS;
- e) élaborer des directives relatives à la gestion et à l'harmonisation des bases de données;
- f) le cas échéant, élaborer des directives relatives aux méthodes biochimiques et moléculaires et à leur harmonisation;
- g) suivre l'évolution générale des techniques biochimiques et moléculaires;
- h) se tenir au courant des applications des techniques biochimiques et moléculaires à l'amélioration des plantes;
- i) servir de cadre à des discussions sur l'utilisation de techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne la notion de variété essentiellement dérivée et l'identification des variétés.

36. Le TC est convenu de recommander au Conseil d'établir le TWM avec le mandat susmentionné avec effet à compter de 2022.

37. Le TC est convenu d'élire le président du BMT en qualité de président du TWM, pour un mandat s'achevant en même temps que la cinquante-septième session ordinaire du Conseil, en 2023.

38. Le TC est invité à prendre note des décisions prises par le TC dans le cadre de la procédure d'examen des documents par correspondance concernant la fusion éventuelle du BMT et du TWC, comme indiqué aux paragraphes 34 à 37 du présent document.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN (DOCUMENT C/56/11)

39. Le TC a examiné le document TC/56/11.

40. Le TC a noté que les membres de l'Union ont la possibilité de mettre à jour les coordonnées des personnes à contacter pour les questions concernant la coopération internationale en matière d'examen DHS de la manière suivante :

i) mettre à jour les coordonnées lorsqu'ils sont invités à fournir des informations pour le document TC/[xx]/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" ou

ii) informer le Bureau de l'Union en envoyant un message électronique à l'adresse upov.mail@upov.int.

41. Le TC est convenu de proposer la mise au point d'un ensemble d'outils informatiques compatibles comprenant les éléments suivants :

- a) Plateforme pour :
 - i) échanger des rapports DHS existants
 - 1) afin que les membres de l'UPOV publient et reçoivent les rapports DHS existants et conviennent des modalités de paiement, le cas échéant
 - 2) et que les déposants d'une demande de protection des obtentions végétales puissent demander à utiliser les rapports DHS existants et effectuer des paiements, le cas échéant
 - ii) aider les membres de l'UPOV à mettre à la disposition des autres membres de l'Union leurs procédures écrites en matière d'examen DHS et des informations consignées sur leurs systèmes de gestion de la qualité
- b) Outil pour communiquer des informations sur la coopération en matière d'examen DHS entre les membres de l'UPOV et les déposants d'une demande de protection des obtentions végétales dans un format convivial, en utilisant les informations contenues dans la base de données GENIE
- c) Module permettant aux membres de l'UPOV d'utiliser le modèle de principes directeurs d'examen et la base de données de caractères fondés sur le Web afin que les différents services d'examen élaborent leurs propres principes directeurs d'examen dans leur langue
- d) Plateforme permettant d'accéder aux bases de données des membres de l'UPOV contenant des descriptions variétales

42. Le TC a pris note du potentiel de la traduction automatique pour réduire les coûts de traduction des documents de l'UPOV dans les langues de l'UPOV et produire des documents de l'UPOV dans un plus grand nombre de langues.

43. Le TC est convenu de réviser le document TGP/5, section 6 : "Rapport UPOV d'examen technique et Formulaire UPOV de description variétale", afin d'inclure des informations additionnelles dans les rapports d'examen DHS, pour :

- fournir des informations sur les variétés figurant dans la collection de variétés
- indiquer les variétés prises en considération dans l'examen (pas uniquement les variétés similaires)
- fournir les données sur les observations réalisées sur le terrain avec le rapport d'examen DHS pour chaque variété
- fournir des informations sur le milieu dans lequel l'examen DHS a été effectué

44. Le TC est convenu d'évaluer les incidences du plan proposé sur la base du nombre d'accords de coopération signalés par les membres de l'Union, tel que présenté dans le document C/[xx]/INF/5 "Coopération en matière d'examen".

Propositions concernant les prochaines étapes

Union européenne

45. En réponse à la circulaire E-20/119 du 21 août 2020, la délégation de l'Union européenne a communiqué l'observation suivante sur la proposition visant à élaborer un ensemble d'outils informatiques compatibles comprenant les éléments indiqués au paragraphe 19 du document TC/56/11 :

"Du point de vue de l'UE, l'OCVV souhaiterait jouer un rôle actif dans l'établissement du cahier des charges du projet concernant l'ensemble d'outils informatiques compatibles. Nous suggérons de créer un groupe d'utilisateurs afin d'établir ce cahier des charges."

46. Le TC pourrait envisager la possibilité d'inviter le Bureau de l'Union à présenter des plans en vue de la mise au point d'un ensemble d'outils informatiques compatibles, pour examen par les groupes de travail techniques et le TC à leurs sessions 2021.

Japon

47. En réponse à la circulaire E-20/119 du 21 août 2020, la délégation du Japon a communiqué les observations ci-après sur le document TC/56/11 "Stratégie de coopération en matière d'examen" :

"Rappel

"Lorsqu'ils demandent la protection d'une obtention végétale dans un autre membre de l'UPOV, les obtenteurs peuvent rencontrer des difficultés pour soumettre du matériel végétal au service qui reçoit la demande pour des raisons phytosanitaires, de quarantaine ou autres.

"Ces raisons sanitaires, de quarantaine ou autres devraient être débattues et résolues dans le cadre de consultations bilatérales. Ces consultations peuvent prendre beaucoup de temps. Au cours de cette période, les demandes de protection des obtentions végétales peuvent être rejetées en raison de l'impossibilité pour les demandeurs de remettre du matériel végétal aux fins d'examen dans ces autres membres de l'UPOV.

"Dans certains cas, du matériel de reproduction ou de multiplication d'une variété peut entrer sur le territoire d'un autre membre de l'UPOV sans le consentement de l'obteneur, y compris en cas de quarantaine ou d'interdiction d'importation. Cette situation pourrait poser de graves problèmes dans le cas où les droits d'obteneur ne sont pas octroyés dans ce membre de l'UPOV en raison de problèmes phytosanitaires, de quarantaine ou autres.

"Proposition :

" Le Japon souhaiterait proposer d'élaborer des orientations pour encourager les membres de l'UPOV à prendre à leur compte les rapports d'examen DHS lorsque les demandeurs ne sont pas en mesure de remettre du matériel végétal pour des raisons phytosanitaires ou autres. Dans le cas où le Comité technique accepterait d'élaborer de telles orientations, la proposition pourrait être soumise au CAJ pour examen."

48. Le TC voudra peut-être examiner la proposition du Japon visant à élaborer des orientations afin d'encourager les membres de l'UPOV à prendre à leur compte les rapports d'examen DHS lorsque les demandeurs ne sont pas en mesure de remettre du matériel végétal pour des raisons phytosanitaires ou autres. Si le Comité technique convient d'élaborer de telles orientations, il voudra peut-être soumettre la proposition à l'examen du CAJ.

49. *Le TC est invité*

a) *à prendre note des décisions prises par le TC dans le cadre de la procédure d'examen des documents par correspondance concernant la coopération en matière d'examen, comme indiqué aux paragraphes 39 à 44 du présent document,*

b) *à examiner la possibilité de prier le Bureau de l'Union de présenter des plans concernant la mise au point d'un ensemble d'outils informatiques compatibles, pour examen par les groupes de travail techniques et le TC à leurs sessions 2021, comme indiqué aux paragraphes 45 et 46 du présent document et*

c) *à envisager la possibilité de proposer l'élaboration d'orientations visant à encourager les membres de l'UPOV à prendre à leur compte les rapports d'examen DHS lorsque les demandeurs ne sont pas en mesure de remettre du matériel végétal pour des raisons phytosanitaires ou autres questions, pour examen par le CAJ.*

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : BASES DE DONNÉES D'INFORMATION DE L'UPOV
(DOCUMENT TC/56/8)

50. Le TC a examiné le document TC/56/8.

51. Le TC est convenu de prier le Bureau de l'Union d'élaborer un projet d'"Introduction au système de codes UPOV" révisé sur la base de la proposition figurant aux paragraphes 15 à 26 du document TC/56/8, pour examen par le TC et le CAJ à leurs sessions de 2021 et, sous réserve d'approbation par le CAJ, de présenter ce projet révisé d'"Introduction au système de codes UPOV" (document UPOV/INF/23) pour adoption par le Conseil en 2021.

52. Le TC est convenu de prier le Bureau de l'Union d'inviter les groupes de travail techniques à formuler à leurs sessions de 2021 des observations sur le projet révisé d'"Introduction au système de codes UPOV" (document UPOV/INF/23) sur la base de la proposition figurant aux paragraphes 15 à 26 du document TC/56/8, afin d'aider le TC à examiner le projet.

53. Le TC est convenu de prier le Bureau de l'Union de présenter des propositions concernant le reclassement taxonomique de *Beta vulgaris* ssp. *vulgaris*, *Brassica oleracea*, les agrumes et *Zea mays* parallèlement à une proposition de révision de l'"Introduction au système de codes UPOV" (document UPOV/INF/23) pour examen par les groupes de travail techniques et le TC à leurs sessions de 2021.

54. *Le TC est invité à prendre note des décisions prises par le TC dans le cadre de la procédure d'examen des documents par correspondance concernant les bases de données d'information de l'UPOV, comme indiqué aux paragraphes 50 à 53 du présent document.*

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN

55. Le TC a examiné le document TC/56/2.

Principes directeurs d'examen adoptés par correspondance en 2020

56. Le TC a pris note des projets de principes directeurs d'examen adoptés par correspondance tels qu'ils figurent à l'annexe I du document TC/56/2.

Principes directeurs d'examen pour adoption

57. Le TC a pris note de la liste des projets de principes directeurs d'examen dont l'adoption est prévue lors de la cinquante-sixième session du TC, sous réserve de toute modification proposée par le Comité de rédaction élargi (TC-EDC), telle que présentée à l'annexe II du document TC/56/2.

58. Le TC a noté que les projets de principes directeurs d'examen prévus pour adoption à la cinquante-sixième session du TC seraient proposés pour adoption par correspondance après la cinquante-sixième session du TC, selon la procédure d'adoption des principes directeurs d'examen par correspondance exposée dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", sous réserve des ajustements nécessaires de calendrier.

Corrections apportées aux principes directeurs d'examen

59. Le TC a pris note des corrections apportées aux principes directeurs d'examen adoptés pour *Lonicera* (document TG/277/1 Corr.), l'oranger trifolié (document TG/83/4 Rev. Corr.), le mandarinier (document TG/201/1 Rev. Corr.) et le citronnier et limettier (document TG/203/1 Rev. Corr.), comme indiqué au paragraphe 17 du document TC/56/2.

Projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques en 2020

60. Le TC a pris note des projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques à leurs sessions de 2020, comme indiqué à l'annexe III du document TC/56/2.

Projets de principes directeurs d'examen devant être examinés par les groupes de travail techniques en 2021

61. Le TC a approuvé le programme d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision des principes directeurs d'examen adoptés, comme indiqué à l'annexe IV du document TC/56/2, ainsi que les propositions de révision partielle indiquées aux paragraphes 23 à 26 du document TC/56/2.

Révision partielle des principes directeurs d'examen : révision des questionnaires techniques

62. Le TC a prié le Bureau de l'Union de recenser les principes directeurs d'examen dont une révision partielle, comprenant les questionnaires techniques, pourrait être anticipée afin d'apporter des avantages majeurs en termes d'harmonisation entre les membres, et de présenter des propositions de révision partielle aux TWP, lors de leurs sessions de 2021, comme exposé aux paragraphes 23 à 26 du document TC/56/2.

Prochaines étapes

63. Conformément à la demande du TC, le Bureau de l'Union a recensé les principes directeurs d'examen présentés dans le tableau ci-dessous, dont une révision partielle pourrait apporter des avantages majeurs en termes d'harmonisation entre les membres :

Référence	Principe directeur d'examen Nom commun	Français	Deutsch	Español	Nom botanique	codes UPOV	TWP
TG/2/7	Maize	Maïs	Mais	Chícharo, Maíz	Zea mays L.	ZEAAA_MAY	TWA/ TWV
TG/3/12	Wheat	Blé	Weizen	Trigo	Triticum aestivum L.	TRITI_AES	TWA
TG/11/8 Rev.	Rose	Rosier	Rose	Rosal	Rosa L.	ROSAA	TWO
TG/13/11	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	Lactuca sativa L.	LACTU_SAT	TWV
TG/14/9	Apple (fruit varieties)	Pommier (variétés fruitières)	Apfel (Fruchtsorten)	Manzano (variedades frutales)	Malus domestica Borkh.	MALUS_DOM	TWF

Référence	Principe directeur d'examen Nom commun	Français	Deutsch	Español	Nom botanique	codes UPOV	TWP
TG/22/10 Rev.	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fresa, Frutilla	Fragaria L.	FRAGA	TWF
TG/37/10	Turnip	Navet	Herbst-, Mairübe	Nabo	Brassica rapa L. var. rapa (L.)	BRASS_RAP_R AP	TWV
TG/44/11 Rev.1	Tomato	Tomate	Tomate	Tomate	Solanum lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.	SOLAN_LYC	TWV
TG/46/7	Onion, Echalion; Shallot; Grey shallot	Oignon, Échalion ; Échalote ; Échalote grise	Zwiebel, Echalion; Schalotte; Graue schalotte	Cebolla, Echalion; Chalota; Chalota gris	Allium cepa (Cepa Group), Allium cepa (Aggregatum Group) and Allium oschaninii O. Fedtsch. and hybrids between them	ALLIU_CEP_CE P, ALLIU_CEP_AG G, ALLIU_OSC	TWV
TG/49/8 Corr.	Carrot	Carotte	Möhre	Zanahoria	Daucus carota L.	DAUCU_CAR	TWV
TG/50/9	Grapevine	Vigne	Rebe	Vid	Vitis L.	VITIS	TWF
TG/53/7 Rev.	Peach	Pêcher	Pfirsich	Durazno, Melocotonero	Prunus persica (L.) Batsch	PRUNU_PER	TWF
TG/55/7 Rev. 5	Spinach	Épinard	Spinat	Espinaca	Spinacia oleracea L.	SPINA_OLE	TWV
TG/61/7 Rev. 2	Cucumber, Gherkin	Concombre, Cornichon	Gurke	Pepino, Pepinillo	Cucumis sativus L.	CUCUM_SAT	TWV
TG/76/8 Rev.2	Sweet Pepper, Hot Pepper, Paprika, Chili	Piment, Poivron	Paprika	Aji, Chile, Pimiento	Capsicum annuum L.	CAPSI_ANN	TWV
TG/81/6	Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Girasol	Helianthus annuus L. & H. debilis Nutt.	HLNTS_ANN; HLNTS_DEB	TWA
TG/84/4 Corr. Rev.	Japanese Plum	Prunier japonais	Ostasiatische Pflaume	Ciruelo japonés	Prunus salicina Lindl.	PRUNU_SAL	TWF
TG/98/7	Actinidia, Kiwifruit	Actinidia	Actinidia	Actinidia	Actinidia Lindl.	ACTIN	TWF
TG/104/5 Rev.	Melon	Melon	Melone	Melón	Cucumis melo L.	CUCUM_MEL	TWV
TG/119/4	Vegetable Marrow, Squash	Rosier	Rose	Rosal	Cucurbita pepo L.	CUCUR_PEP	TWV
TG/142/5	Watermelon	Melon d'eau; Pastèque;	Wassermelone	Sandía	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai, Citrullus vulgaris Schrad.	CTRLS_LAN	TWV
TG/187/2	Prunus Rootstocks	Porte-greffes de Prunus	Prunus- Unterlagen	Portainjertos de prunus	Prunus L.	PRUNU	TWF
TG/276/1	Hemp	Chanvre	Hanf	Cáñamo	Cannabis sativa L.	CANNB_SAT	TWA
TG/294/1 Corr. Rev.2	Tomato Rootstocks	Porte-greffe de tomate	Tomatenunterlag en	Portainjertos de tomate	Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner; Solanum lycopersicum L. x Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner; Solanum lycopersicum L. x Solanum peruvianum (L.) Mill.; Solanum lycopersicum L. x Solanum cheesmaniae (L. Ridley) Fosberg; Solanum pimpinellifolium L. x Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner	SOLAN_LHA, SOLAN_LPE; SOLAN_LCH; SOLAN_PHA	TWV

64. Les principes directeurs d'examen indiqués ci-dessus représentent un grand nombre de demandes de droit d'obtenteur dans plusieurs membres de l'Union, et un certain nombre de membres de l'Union ont indiqué que leurs questionnaires techniques présentaient des différences par rapport au Questionnaire technique de l'UPOV. Les plantes indiquées sont également pertinentes pour UPOV PRISMA.

65. Il est proposé que le Bureau de l'Union consulte les membres intéressés de l'Union en vue de déterminer les principes directeurs d'examen parmi ceux-ci pour lesquels il serait possible de proposer des révisions partielles qui permettraient aux membres de l'Union de suivre un Questionnaire technique révisé de l'UPOV.

Le Bureau de l'Union élaborera des propositions de révision partielle des principes directeurs d'examen concernées, qui seront présentées aux groupes de travail techniques à leurs sessions de 2021.

66. Le TC est invité à prier au Bureau de l'Union d'élaborer des propositions de révision partielle des principes directeurs d'examen selon la procédure exposée aux paragraphes 62 à 65 du présent document, en concertation avec les membres intéressés de l'Union, pour présentation aux groupes de travail techniques leurs sessions de 2021.

Caractères supplémentaires

67. Le TC a pris note des résultats des délibérations sur les caractères ou les niveaux d'expression supplémentaires présentés au TWA et au TWO à leurs sessions de 2020.

68. Le TC a noté que le Bureau de l'Union n'avait reçu aucune nouvelle notification de caractères ou de niveaux d'expression supplémentaires depuis la cinquante-cinquième session du Comité technique.

Situation des principes directeurs d'examen existants ou en projet

69. Le TC a pris note de l'état d'avancement des principes directeurs d'examen existants ou en projet figurant à l'annexe V du document TC/56/2.

Principes directeurs d'examen remplacés

70. Le TC a pris note de la liste des versions remplacées des principes directeurs d'examen figurant à l'annexe VI du document TC/56/2.

71. Le TC a pris note du fait que les versions remplacées des principes directeurs d'examen peuvent être consultées sur la page correspondante du site Web de l'UPOV.

72. Le TC est invité à prendre note des décisions prises par le TC dans le cadre de la procédure d'examen des documents par correspondance concernant les principes directeurs d'examen, comme indiqué aux paragraphes 55 à 61 et 67 à 71 du présent document.

[Fin du document]